

Coordonnateur SPS Extension d'activité aux Niveaux 1 et/ou 2 Réalisation

FORMACODE : 22275 – 22295 - 42866

OBJECTIFS

Appliquer le cadre méthodologique, organisationnel et technique lié à la phase Réalisation d'une mission SPS pour des opérations de catégorie 1, 2 ou 3 (au sens de l'Article R 4532-1 du Code du travail) selon l'Arrêté du 26 décembre 2012. Harmoniser le PPSPS, mettre à jour le PGC remis par le Coordonnateur de Conception et adapter les mesures de prévention à la phase Réalisation du chantier.

Effectuer les inspections communes et les visites de chantier.

Informier et collaborer avec le maître d'ouvrage et les autres intervenants.

TYPE DU PUBLIC

Personnes souhaitant exercer la fonction de coordonnateur SPS Niveau 1 phase Réalisation sur des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 1.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle de 5 ans qu'en contrôle des travaux, OPC (Ordonnancement, Pilotage et Conduite des travaux) ou maîtrise de chantier.

Lors de l'inscription, le Centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'Arrêté du 26 décembre 2012.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Exposés et exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.

Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation, à la rédaction.

Etude de nombreuses situations pouvant nécessiter l'adaptation des mesures de prévention.

Visite de chantiers réels (selon disponibilité) ou mises en situation de visites reconstituées en salle.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Plans et éléments de dossiers réels, croquis d'opérations.

Chantier réel d'une opération de Bâtiment ou Génie Civil, en cours de réalisation (selon disponibilité) ou chantier fictif.

> Moyens humains

Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTB.

ÉVALUATION

> L'évaluation a lieu en continu sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.

L'évaluation professionnelle par un jury indépendant selon le référentiel de formation de l'annexe II de l'Arrêté du 26 décembre 2012 est réalisée en fin de formation.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > **Les attendus, la finalité de la mission de coordination SPS, le calendrier général des opérations et les outils du coordonnateur SPS – rappel et mise en perspective de la phase réalisation**
- > **L'analyse et l'appropriation du dossier remis par le coordonnateur de conception**
La reformulation des points clés du dossier du point de vue de la coordination de réalisation • L'accès aux éventuelles informations manquantes
- > **L'harmonisation des PPSPS et la mise à jour du PGC**
Les points à harmoniser • L'utilisation d'une grille d'harmonisation
- > **Les inspections communes**
La préparation de visite d'inspection commune : préparation individuelle et avec l'entreprise • Le déroulement de la visite et l'échange avec l'entreprise : écoute, questionnement, passation du message, gestion de la relation • La rédaction du compte-rendu : bonnes pratiques de rédaction
- > **L'adaptation des mesures de prévention à des informations nouvelles**
Situations n'ayant pu être détectées antérieurement • Modifications ou évolution du projet initial • Démarche méthodique de prise en compte d'une information nouvelle • Argumentation auprès du maître d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et des entreprises – techniques et comportement adapté.
- > **La visite de chantier et l'enquête d'accident du travail**
La préparation de la visite • Les bonnes pratiques de la visite • L'analyse d'accident du travail • La consignation des informations dans le registre journal
- > **La conduite de réunion**
Les réunions de chantier, de coordination et extraordinaires : les objectifs, le rôle et les moyens du coordonnateur
- > **Le bilan de la mission pour le maître d'ouvrage**
Le contenu du bilan • Les facteurs clés de succès du bilan

MODALITÉS

Durée : 4 jours.

Prix : nous consulter.

Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr).

ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

Un service entièrement dédié à la formation des Coordonnateurs SPS au sein de SOCOTEC, permet dans les meilleures conditions, de faire valider son dossier de candidature, de programmer son entretien d'évaluation professionnelle, ses sessions de formation ainsi que son passage devant le jury.

